

# #STOPHARCÈLEMENTDERUE

## NOS PRINCIPES

---

### Qui sommes-nous ?

**N**ous sommes **un ensemble d'individu·e·s** qui se réunissent dans l'action contre le harcèlement de rue. Nos **trajectoires sont variées** : certain·e·s d'entre nous ont un parcours militant ou sont engagé·e·s politiquement, d'autres non. Nous accueillons tou·te·s ceux et celles qui souhaitent s'inscrire dans l'action : femmes et hommes, cis et trans\*, hétéro, lesbiennes, gays, bi, personnes handicapées, personnes racisées.... Cette **diversité** constitue la richesse de notre collectif. La respecter exige que nous nous concentrons sur l'action contre le harcèlement de rue, tout en restant à l'écart des actions et prises de positions diverses portées par d'autres mouvements. En revanche, dans la mesure où ces informations respectent nos principes, nous relayons celles qui nous sont transmises aux membres et aux sympathisant·e·s. Chacun·e est alors libre, en son nom propre, de s'informer sur celles-ci.

**L**e collectif #stopharcèlementderue refuse que notre lutte soit instrumentalisée à des fins racistes, xénophobes et islamophobes. On ne peut pas combattre une discrimination aux dépens d'une autre.

Le collectif se désolidarise et condamne les propos tenus visant à stigmatiser une partie de la population. Ce type de discours a pour conséquence de voiler la réalité de ce qu'est le harcèlement de rue. Celui-ci prend place constamment, quel que soit le lieu et ce sont précisément cette persistance et cette omniprésence qui le rendent insupportable et qui motivent notre lutte.

**N**otre objectif est de mettre fin au harcèlement de rue. Ensemble, au travers de différentes actions, nous cherchons à sensibiliser harceleurs, victimes et témoins afin que tou·te·s comprennent que cette pratique est plus acceptable. **Nous souhaitons un espace public ouvert à tou·te·s.**

## Comment agir ?

Notre **action** porte sur toutes les formes de lutte et de mobilisation qui visent à stopper le harcèlement de manière concrète (tractage, interpellation, happening, projets en partenariat avec les lieux de vie, etc.)

#stopharcelementderue est un collectif :

Il regroupe des individu·e·s d'horizons différents, avec des caractères et des modes d'actions différents. Pour respecter cette diversité, quelques principes doivent motiver les actions mises en place au nom du collectif.

**Respect des débats et contradictions au sein du collectif** : La diversité des opinions est une force. Il peut être nécessaire de passer sur un désaccord pour avancer dans l'action.

En cas de désaccord, nous distinguons les actions des prises de position du collectif

1. Quand une action est débattue : si une partie des membres du collectif pense que l'action en question peut nous être défavorable, la décision d'agir est votée à la majorité. Dans le cas où la majorité du collectif ne voit pas l'intérêt de l'action mais ne la pense pas nocive pour autant, un groupe, même minoritaire, peut effectuer une action s'il parvient à réunir les forces nécessaires pour cela. Si un·e membre ou un groupe du collectif veut même spontanément organiser une action, nous demandons simplement de faire part de cette action, de ses modalités et des participant·e·s sur l'adresse mail du collectif.
2. Par ailleurs, lorsqu'une prise de position est nécessaire, le collectif débat jusqu'au consensus, dans la mesure du raisonnable, une seule personne ne pouvant bloquer à elle seule la prise de décision collective.

**Mise en place d'actions pragmatiques** : notre collectif donne une priorité à l'action. Nous nous assurons de la faisabilité matérielle et pratique des actions qui sont proposées avant de les initier. Une cible et un objectif précis à l'action sont définis.

**Transférabilité et mutualisation** : Décrire et documenter la préparation et la mise en œuvre de l'action. Ainsi elle pourra être réitérée facilement par les membres du collectif. Les informations relatives au bon fonctionnement du collectif et aux actions seront mises en commun.

**Droit à la parole et à l'initiative** : Chacun·e a le droit de proposer une action et d'exprimer son avis sur une action qui est soumise dans son groupe de travail. Afin d'être constructive, une opposition devra être dans la mesure du possible accompagnée d'une contre-proposition.

**Propos et comportement activement inclusifs** : *Nous condamnons les propos et comportements racistes, homophobes, sexistes, validistes* \* : Que ce soit dans la préparation, la communication, la diffusion ou la mise en œuvre de l'action, aucun propos discriminatoire ne sera porté au nom du collectif. L'espace public est à tou·te·s.

\* Contre les personnes en situation de handicap

**Mixité** : **rassembler les hommes, les femmes, et tou·te·s les autres** autour de notre action. Il est important de garder à l'esprit que les femmes ne sont pas les seules victimes du harcèlement de rue, et que les hommes ne sont pas tous des harceleurs. De

plus, les harcèlements peuvent être réalisés en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau, d'un handicap...

**Pédagogie/transmission d'outils:** La priorité de nos actions est l'éducation populaire, des harceleurs mais aussi des témoins et de la personne harcelée. Elles s'appuient sur des outils pouvant être diffusés. Le collectif défend le principe de non-violence, et nos interpellations et communications se feront, autant que faire se peut, de façon inclusive, conviviale et non-violente.

**Participation à des mouvements extérieurs au collectif :** Nous nous donnons la possibilité de participer au nom du collectif à des actions unitaires ayant pour objet la lutte contre le harcèlement de rue, si ces actions sont en cohérence avec nos principes. Dans le cas contraire, les membres du collectif sont libres de participer individuellement à ces actions, sans engager le collectif.

**Communication vers l'extérieur :** Le collectif désigne ponctuellement des membres pour le représenter dans les médias ou auprès des partenaires. En dehors de ces moments et tant qu'ils n'engagent pas le collectif, les membres de #stopharcèlementderue sont libres de s'exprimer où et comme bon leur semble.

## À quoi servent les groupes de travail ?

Des groupes de travail ont été créés autour des lieux comprenant de manière récurrente des situations de harcèlement. Ces groupes de travail réfléchissent aux actions à mener dans chacun de ces espaces.

Ils ont la responsabilité :

- De concevoir l'action
- De la coordonner
- De gérer les besoins matériels inhérents à l'action
- D'en faire sa promotion si nécessaire
- De s'assurer que l'action respecte les principes du collectif
- De tenir informé·e·s les membres du collectif qui ne font pas partie du groupe de travail
- De solliciter si nécessaire les membres extérieur·e·s au groupe de travail pour participer à la mise en œuvre de l'action ou en vue de compétences particulières, en leur fournissant les indications complètes pour la bonne réalisation de l'action.

Le collectif s'est développé rapidement. Nous avons proposé une structuration par lieux d'intervention et des principes d'action pour les groupes de travail (bars, rue, transports, festivals). Il est nécessaire, parallèlement à ces groupes d'organiser le travail du collectif d'une manière générale, du point de vue de la communication, des actions communes, et de la possibilité pour chacun·e d'exprimer sa créativité et ses compétences dans des actions diverses, tant qu'elles respectent les principes du collectif.

Des groupes ont été mis en place pour les tâches de fond indispensables à remplir, qui doivent être réparties pour promouvoir une gestion collective :

**Médias :**

Répondre aux demandes de la presse : demandes de précisions, envoi du dossier de presse, si besoin d'un entretien répartir les personnes qui répondent (disponible, qui se sent capable ou a envie de se former à ça) et aider à préparer si besoin. Dans l'urgence l'équipe peut se répartir les réponses mais en prévenant le collectif. Par ailleurs, toutes les personnes étant volontaires pour répondre aux interviews doivent le faire savoir via un mail sur l'adresse du collectif.

**Community management :**

Animer les réseaux sociaux selon les principes du collectif.

Assurer une modération si nécessaire.

**Travail de réflexion sur le harcèlement de rue :**

Veille presse sur les articles concernant le harcèlement de rue parus en France et ailleurs,

Veille sur les études, éventuellement proposer un résumé, récolter les chiffres, etc.

**Développement dans d'autres villes :**

Répondre aux demandes envoyées en proposant un contact téléphonique

Mettre au point, maintenir et communiquer un petit guide de création d'un collectif  
#stopharcelementderue

**Gestion des tâches :**

Archiver le travail dans le Google drive

Gérer les inscriptions et désinscriptions aux tâches

**Animation du collectif :**

Gestion du groupe google et des demandes de nouveaux/elles membres (répondre aux demandes de renseignements ou de rejoindre le collectif, inscrire ou désinscrire les membres sur le google groupe, faire attention à ce que le cadre de la liste de diffusion ne soit pas dépassé).

Accueillir les nouveaux/velles membres.